



Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?
Tous les Français âgés de 16 ans

C'est obligatoire !

Pourquoi ?
Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



 INSTAGRAM
@armees.jeunesse

 LINKEDIN
Direction du service national
et de la jeunesse

 X
@DSNJeunesse

 YOUTUBE
@SGArmees